

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015**

sous la présidence de Serge PRATO, Maire.

**Présents** : MM. PRATO, SERRANO, GUENEBEAUD, Mme GARIN, MM. GERIN JEAN, CERATO, HONNORE, GALFARD, Mmes VACCAREZZA, FERRIER, MM. CICCOLI, LAUGIER-BAIN-RAVEL, Mmes BOETTI-REMY, GIRAUD

**Absents excusés** : M. NAVARRO (pouvoir à M. PRATO)

**Secrétaire de séance** : Mme GARIN

### **Ordre du jour**

#### **1) LA TAXE DE SEJOUR – MODIFICATIONS A COMPTER DE 2015**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 17 février 2003 relative à l'application de la taxe de séjour sur la Commune, perçue du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre de chaque année.

Il indique que l'article 44bis de la loi de finances adoptée au Sénat le 9 décembre 2014 modifie certains éléments concernant la taxe de séjour, notamment la fin de la mixité forfait/réel, de nouvelles exonérations et de nouveaux barèmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier et compléter la délibération comme suit :

- application de la taxe de séjour sur les personnes hébergées en chambre d'hôtes, au tarif de 0,20 €

- exemption de la taxe de séjour uniquement pour :

\* Les mineurs (les moins de 18 ans)

\* Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune

\* Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

#### **II LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA CERTIFICATION FORESTIERE**

M. GERIN-JEAN, adjoint délégué, annonce au Conseil Municipal que l'adhésion de la Commune au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) est arrivée à terme fin 2014.

Il indique que la certification PEFC est une garantie de gestion durable de la forêt communale et précise que par cette adhésion, l'ONF, gestionnaire, s'engage à respecter le cahier des charges de la gestion durable des forêts PEFC dans la mise en œuvre de la gestion de la forêt communale d'une superficie de 432,27 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* décide de renouveler cette adhésion à la certification forestière pour une durée de 5 années à compter de 2015 moyennant une contribution financière de 240,14 €.

\* autorise de Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

### **III L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) – PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNEE 2015**

M. GERIN-JEAN, adjoint délégué, présente le programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable de la forêt communale à savoir :

\* des travaux sylvicoles : dépressage avec nettoyage de jeune peuplement sur les parcelles 11 et 12 (Plan Pinet), d'un montant de 2 450,00 € HT

\* des travaux de maintenance

- création de périmètre – localisation P19 (Courchons), d'un montant de 3 900,00 € HT

- création de périmètre – localisation P18 (Courchons), d'un montant de 3 950,00 HT

En ce qui concerne les travaux de maintenance, il est proposé de les reporter ultérieurement car projet d'un espace sylvopastoral sur Courchons qui regrouperait des propriétés privées et Communales).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne retenir que les travaux sylvicoles pour un montant de 2 450,00 € HT.

### **IV LES RECRUTEMENTS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL**

Il convient de créer les emplois saisonniers suivants nécessaires au bon fonctionnement du camping municipal durant la période d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre 2015 inclus :

- 1 poste d'agent d'accueil, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, à temps complet, soit 35 heures par semaine, rétribué sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316
- 2 postes d'agent d'accueil, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, rétribués sur la base de l'indice brut 330, majoré 316 et définis comme suit :
  - 1 à temps complet, soit 35 h par semaine, pour le camping
  - 1 à temps complet, soit 35 h par semaine, pour 17 h 30 affectées au camping et pour 17 h 30 affectées à l'Office du Tourisme.
- 1 poste d'agent de service, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, à temps complet, soit 35 h par semaine, rétribué sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316.

- 1 poste d'agent de service, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, rétribué sur la base de l'indice brut 330, majoré 316. Son temps de travail serait défini comme suit :
  - mai : 24 heures par semaine
  - juin : 30 heures par semaine
  - juillet et août : 35 heures par semaine
  - septembre : 24 heures par semaine
  - octobre : 18 heures par semaine
- 1 poste d'agent de service pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, rétribué sur la base de l'indice brut 330, majoré 316. Son temps de travail sera défini comme suit :
  - avril, mai : 24 heures par semaine
  - juillet et août : 35 heures par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer ces postes
- autorise le Maire à signer les contrats à durée déterminée de ces agents,
- autorise le Maire à payer toutes les heures complémentaires ou supplémentaires effectuées par les contractuels,
- Cette dépense sera inscrite au budget du camping 2015.

## **V PROJET D'EQUIPEMENT EN MOBILIER DES LOCAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOCALE 2015 (FSL)**

Le Maire présente le projet d'équiper en mobilier les bureaux du secrétariat et la salle du Conseil Municipal.

Il précise que cette opération peut être financée par la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'équiper en mobilier les locaux de la future mairie pour un montant estimatif de 19 331,22 € et adopte le plan de financement HT suivant :

* Dépenses	19 331,22 €
------------	-------------

* Recettes	
------------	--

- subvention FSL	9 665,61 €
------------------	------------

- autofinancement	9 665,61 €
-------------------	------------

- sollicite un financement du Conseil Régional PACA de 9 665,61 € au titre du Fonds de Solidarité Locale 2015

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de financement.

## **VI FIXATION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Suite à la suppression de la Régie de recettes de la Caisse des Ecoles et sa création sur le budget principal de la Commune, il convient de fixer le prix du repas de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à compter de ce jour le prix du repas de la cantine scolaire à 3,10 €.

## **VII VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Afin de permettre à la Directrice de l'école de régler les dépenses des actions du programme COMENIUS qui se déroulent à l'étranger (voyages, déplacements, hébergement et restauration), le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 4 750 € à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser cette subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire afin que puissent être réglées les dépenses liées à ce programme COMENIUS. La Directrice devra fournir à la Mairie les justificatifs de ces dépenses.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

1) Monsieur GERIN-JEAN fait état des dégradations des accotements, Chemin des Iscles, dues au passage des camions transportant le gravier extrait du Verdon. Le Maire précise qu'un état des lieux sera effectué avec Alpes du Sud Matériaux à l'issue des travaux.

2) Le Maire indique que la clôture assez vétuste et dégradée du jardin d'enfants, place de Verdun, pour des raisons de sécurité et d'esthétique, sera déposée. Le déneigement du parking en sera ainsi facilité.

3) Monsieur GERIN-JEAN fait part des manifestations « Vol Libre » à Saint-André-les Alpes en 2015 et les années suivantes :

- mai 2015 : l'Open deltaplanes de Saint-André-les-Alpes
- fin août 2015 : Championnat d'Angleterre couplé avec la pré-Coupe du monde de parapente
- printemps 2016 : Pré-européennes de deltaplane
- début septembre 2016 : Coupe du Monde de parapente
- printemps 2017 : championnat d'Europe de deltaplane

4) Le Maire informe l'assemblée quant aux dates de réunions à venir :

- lundi 02 mars 2015 – 17 h – rencontre avec la Sté IKMATA pour la refonte du site internet de la mairie
- lundi 16 mars 2015 à 20 h 30 et lundi 13 avril 2015 à 20 h 30 – séances du Conseil Municipal – vote des documents budgétaires

5) Le Maire rend compte de la réunion du Contrat d'Axe – Région - Chemins de fer de Provence, qui s'est tenue le 24 février 2015 à Digne. En ce qui concerne la gare de Saint-André-les-Alpes :

- maintien du hangar (toiture refaite à l'identique) ; maintien de l'espace de stockage (le problème récurrent du dépôt de traverses en bois traité, a été à nouveau posé aux responsables des services concernés de la Région)

- pas de projet sur l'hôtel (transfert Etat - Région non encore réalisé)

- suggestion de créer un accès piétonnier par le sud (meilleure visibilité du bâtiment ; souhait d'ouverture sur le village)

- mise en valeur de l'espace vert et de ses conifères centenaires (séquoias) ...

6) Camping Municipal : Le Maire précise que les travaux d'aménagement paysager doivent reprendre le 2 mars 2015.

Ordre du jour épuisé. Séance levée à 19 h 45.